REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO Ministère de la Justice

Ministère de la Justice

SECRETARIAT GENERAL.

2ème Direction Chargée des Cultes, Associations et ONG.

Objet : Requête en obtention de la Personnalité Juridique Accusé de réception F.92/8595

Kinshasa, le 0 2 A0UT 2005

N°JUST.GS/SG/20/...?..../2005.

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Chef de Division Provinciale du Sud-KIVU à BUKAVU.
- Monsieur l'Administrateur du Territoire d'UVIRA à UVIRA
- Chef de Groupement d'UVIRA au SUD-KIVU.

A Monsieur ASS. Joseph-Jacques
MUGEREKE KISAHIRA
Président de l'ASBL
« UNITE DE COOPERATION PAYSANNE
AU SUD-KIVU » en sigle « UCOPASUKI »
Territoire d'Uvira
à UVIRA/SUD-KIVU.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre lettre N° 132/UCOPASUKI/ADIPHO/2004 du 15 novembre 2004, adressée à Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice, par laquelle vous sollicitez l'obtention de la Personnalité Juridique en faveur de votre Association Sans But Lucratif non Confessionnelle dénommée « UNITE DE COOPERATION PAYSANNE AU SUD-KIVU » en sigle « UCOPASUKI.».

Enregistré sous le numéro F.92/8595, le dossier de ladite Association qui obtient aujourd'hui son acte d'existence, suit son cours normal et les conclusions auxquelles aboutira son examen vous seront communiquées au moment opportun.

Toutefois, ne s'agissant pas d'une Association Confessionnelle et en attendant l'octroi de la Personnalité Juridique par Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice, vous pouvez d'ores et déjà commencer vos activités, sous le respect strict des Lois, de l'ordre et de la tranquillité publics.

l'assurance de ma considération distinguée

Veuillez agréer, Monsieur le Président,

LE DIRECTEUR-CHEF DES SERVICES des Cultes et Associations,

Léonard LUKAMENYA KWENDA MALIBILO

Palais de Justice, sis Place de l'Indépendance, à Kinshasa/Gombe.